

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5985

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Départ volontaire

Nom & Prénom : MOUHAJIR SATD

Date de naissance : 26/11/1966

Adresse : Habituelle

Tél. : 066.111.27.45

Total des frais engagés 2500,00

Cadre réservé au Médecin

DR MAASSIM MARRAKCHI
OPHTALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux.
330, bd Zerkouni - Casablanca
0522.22.60.55 et 0522.47.57

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03 AOUT 2021

Nom et prénom du malade : MOUHAJIR ANAS Age : 1

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Anorexie

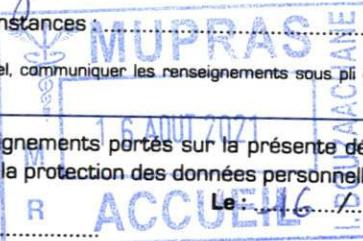
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je n'ai pas pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

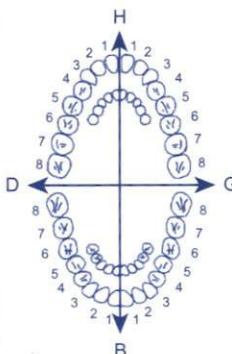
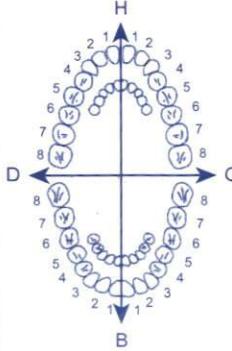
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
EN OPTIQUE SARL Dr Optométriste Contactolog El Bachir El Fath n° 4 Tunisie Casa - Tel 05 22 36 29 15	08/08/2021		M + V			9900.00 M

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				



M. ANAS MOUHAJIR

FACTURE N° : F108028

Date : 04/08/2021

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
2	VER	verres organique antireflet	350.00		700.00	20.0
1		monture optique	1500.00		1500.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: pln Cyl: -0.25 Axe: 63°
 VL G. Sph: -0.25

ADEN OPTIQUE
 Opticien et vente de lunettes et de contact
 103, Avenue Hassan II
 Bourguiba Casablanca
 Rue Ibnou jahir et rue Abou Waqt - Casablanca / Tél : +212 5 22 36 29 05
 Patente : 35697640 - RC : 389711 - IF : 24930063 ICE : 001985165000029

Paiements			
Acomptes	2200.00		
Tiers payant	0.00		
Montant total payé :	2200.00		
Solde :	0.00		

Totaux	
Total hors TVA :	1833.33 Dh
Montant TVA :	366.67 Dh
Total TTC :	2200.00 Dh

Docteur Marrakchi Chakib
Ophthalmologiste

الدكتور شيكيب المراكشي
اختصاصي

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse
Laser - Angiographie - Lentilles de contact
CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK.

في أمراض وجراحة العيون
خرج كلية الطب بشرلور فرنسا

CASABLANCA, le 03 AOUT 2021

N^o 2 MOUHAJIR ANAS

Monture + V. Lentilles
fête Jume bleue y + AR
OS = (63° - 0,25) Bleu
OG = - 0,25

ADEN OPHIQUE SARL
Opticien Optométriste Contactologique
Route El Bejoui Bât. El Path n° 4
Bourgogne Casa - Tel 05 22 36 29 05

- 2 ALERG iff
y He 2 à 3 iff - iff iff

320, Boulevard ZERKOUNI Ier ET. CASABLANCA
TEL : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM : 06.61.16.97.60 0522.22.60.85

DR CHAKIB MARRAKCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Médecin Chirurgie des Yeux
320, bd ZERKOUNI - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85